

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/079/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA
JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de sa
politique d'éducation populaire - Approbation de conventions et d'avenants.**

24-41276-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Depuis 2020, La Ville de Marseille, dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, vise à réussir plusieurs objectifs :

- Accompagner les enfants et leurs familles pour en faire des écocitoyens de demain
- Permettre aux Enfants de grandir et s'épanouir à Marseille
- Donner à tous les petites et petits marseillais les mêmes chances et les mêmes droits sur toute la Ville
- Offrir des lieux d'accueil de qualité, dignes, éco-responsables et en proximité, aux enfants et aux familles.

3 axes de cette politique sont visés par ce rapport :

Le soutien aux associations animant des accueils de loisir sans hébergement :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires. Ce budget est en constante augmentation depuis 2020.

Lors du Conseil Municipal du 19 avril 2024, par délibération n°24/0176/VDV, a été adoptée une première répartition de crédits à titre d'acompte sur le budget 2024, soit un montant total de 3 092 250 Euros (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Euros), destinée au soutien des projets d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 2 061 320 Euros (deux millions soixante et un mille trois cent vingt Euros), est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure correspond au solde de la subvention 2024 prenant en compte les fréquentations réalisées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024 et le prévisionnel entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2024. Un ajustement sera réalisé au cours de l'année 2025 sur les fréquentations réalisées au cours du second semestre.

Les conventions et avenants, ci-annexés, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Le PEDT :

Par la délibération n°22/00051/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille a approuvé le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est un référentiel de coopération qui s'appuie sur 5 socles thématiques éducatifs que sont la culture, le sport, la santé dont la prévention des situations à risques, la citoyenneté, la transition écologique et qualité de vie, toutes assorties d'actions concrètes, dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon des 8 secteurs territoriaux, pour les années scolaires 2022 à 2026.

Le PEDT s'adresse à l'ensemble des services municipaux et acteurs soutenus par la Ville de Marseille, acteurs institutionnels et associatifs, qui ont des actions en faveur de l'enfant. Il doit être une feuille de route adaptable en fonction des enjeux de quartiers et des événements concernant l'ensemble de la Ville.

Ce travail, mené par la Ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, s'appuie sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant les acteurs structurants (Éducation Nationale, Caisse d'Allocation Familiale, union des centres sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, mairies de secteur, associations d'éducation populaire, équipements sociaux...) à développer une dynamique territoriale.

Cette année, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets « PEDT 2024-2025 » via le portail des aides pour financer des actions éducatives sur les temps périscolaire et extrascolaire et répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT et en complémentarité des activités périscolaires proposées par la Ville de Marseille dans les écoles. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en prenant en compte les priorités thématiques du PEDT et la contribution aux besoins en matière de formation et d'accès à des actions éducatives de qualité pour tous toute l'année y compris durant les vacances scolaires.

Après examen des dossiers lors de la 2ème phase d'attribution, 62 structures associatives ont été retenues. Le montant total de cette première répartition des crédits de l'année 2024, s'élève à 437 400 Euros (quatre cent trente sept mille quatre cent Euros)

Les vacances pour tous :

La Ville de Marseille, dans une politique volontariste et de justice sociale, porte une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

Ainsi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » pour les vacances d'automne et de fin d'année doté d'un budget de 368 900 Euros (trois cent soixante-huit mille neuf cents Euros) en constante augmentation et permettant le départ prévisionnel de 868 enfants environ.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès de partenaires qui collaborent avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ.

Ainsi, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2024 pour contribuer à l'augmentation du nombre de séjours financés. La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats.

Sont annexées à ce rapport les conventions avec les associations organisatrices.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°24/0176/VDV DU 19 AVRIL 2024
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations oeuvrant sur notre secteur qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ces subventions viennent, le cas échéant, en sus des acomptes sur le budget 2024 votés par délibération n°24/0176/VDV.

N° Tiers	Structures	1 ^{er} versement Avril 2024 en Euros	2 ^{ème} versement Octobre 2024 en Euros
8263	CS AIR BEL	34 443	22 962
11577	AFAC CS BOIS LEMAITRE	42 435	28 290
11591	CS LES ESCOURTINES	24 714	24 571
31171	CCO	197 985	139 065
65490	LA LIGUE	589 607	389 317
134880	SYNERGIEFAMILY	250 511	184 391
172473	CS LES LIERRES	35 259	23 506
204856	IFAC	324 718	198 069
37563	Enfantaisies	1 549	1 951
	TOTAL	1 501 221	1 012 122

ARTICLE 2 La dépense totale pour les accueils de loisir sans hébergement de 2 061 320 Euros (deux millions soixante et un mille trois cent vingt Euros), sera imputée sur les crédits du Budget 2024. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.2 – fonction service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

ARTICLE 3 Sont approuvées, selon le tableau ci-dessous, les versements des subventions aux associations suivantes de notre secteur pour un montant total de 437 400 Euros (quatre cent trente sept mille quatre cent Euros) dont 11 000 Euros (onze mille Euros pour notre secteur) :

N° tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
22480	CS Les Caillols / Synergie Family	3413	Projet éducatif de territoire, CS les Caillols/Ecoles des Caillols/Ecoles de la Grande Bastide Cazaux.	4 000
22480	Synergie Family -CS de la Rouguière	5062	Luttons contre toutes formes d'errance et de discrimination CS de la Rouguière	7 000

ARTICLE 4 La dépense pour les Vacances pour tous, d'un montant 368 900 Euros (trois cent soixante-huit mille neuf cents Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024. Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.23 - Programme 11012412 – Service 05032

ARTICLE 5 Sont approuvés les avenants ci-annexés.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire de Marseille, ou son(sa) représentant(e) est autorisé(e) à signer lesdites conventions et lesdits avenants ainsi que tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024